

OMEY

BULLETTIN MUNICIPAL
N° 24
Le Conseil Municipal 2014/2020

MERCI tout simplement !

2015

SOMMAIRE

Lettre du Maire	p. 3
Conseil Municipal séance du 28 04	P.4
Les finances communales 2014	P.6
Investissements 2014	p.7
L'école : rentrée 2014/2015	p. 9
La vie associative	p.13
Les activités communales	p.17
Infos diverses et vie pratique	p.21
Regard sur 1914/1918	P.28
Une bataille oubliée	P.30
Nos joies, nos peines	p.33
Bloc notes	p.34
Quelques numéros utiles	P.35

Bulletin Municipal

Mairie, rue Jean Jaurès

mail : mairiedomey@orange.fr

Direction de la publication :

Brignoli Jean-Paul

Mise en page : commission information

Impression par nos soins

Diffusion annuelle : 200 exemplaires

Tél : 03 26 67 71 68

Fax : 03 26 64 49 52

Site officiel : Omey51.fr

Concepteur couverture : Claude Prigent et Jean-Paul Brignoli

Photographies : Jean-Paul Brignoli

Mise en page : Gérald Inns et Jean-Paul Brignoli

Comité de rédaction :

Ont collaboré au présent bulletin :

Jean-Paul BRIGNOLI (JPB), Daniel BRIAND (DB) , Jean COLLUMEAU (JC), Fabrice GAUVAIN (FG), Gérald INNS (GI), Sonia KOENIG (SK), Jean-Baptiste MAITROT (JBM), Emmanuelle MAS (EM), Marylène OUDIN (MO), Evelyne VALENTIN (EV),

Une participation de la directrice du Regroupement Pédagogique de la Vallée de la Craie,

Merci à Gérard LECLERC et Nicole FILAINE pour les éléments sur le monument napoléonien.



La lettre du Maire



Chères Omyates, chers Omyats,

Je remercie toutes les Omyates et tous les Omyats qui nous ont fait confiance, ceci dès le premier tour, pour gérer notre commune pour les six prochaines années. Vos élus se sont rapidement plongés au service des habitants et du bien commun.

Permettez moi de saluer tous ceux et toutes celles qui, après avoir exercé un ou plusieurs mandats, ont choisi de mettre fin à leur engagement de conseiller municipal. Les responsabilités qu'ils ont exercées et le rôle qu'ils ont joué au sein de leur commune sont ô combien exigeants. Je les remercie pour leur implication bénévole sur leur temps de loisir au service des intérêts d'Omey et du bien être des habitants.

Vous avez élu onze conseillers municipaux, dont six nouveaux, le 23 mars dernier et vous trouverez leur photo sur la couverture de ce bulletin.

J'ai une pensée particulière pour **Ginette Charlier**, une ancienne voisine de mes parents qui est décédée en Dordogne subitement le 24 juillet dernier. Epouse de Michel Charlier, ancien conseiller et adjoint à la commune, ancien adjudant chef du CPI lui aussi décédé, Ginette s'est durant de nombreuses années dévouée, entre autres, au sein du club des loisirs du CCL, en préparant de mémorables repas aux adhérents, c'était un plaisir pour elle qui a été jusqu'à sa retraite cuisinière à la cantine de la société Omya. Ginette a organisé de nombreuses expositions et ventes annuelles au profit de ce club avec les travaux réalisés lors des rassemblements hebdomadaires par les adhérents. Je renouvelle à ses enfants et à toute sa famille nos sincères condoléances.

Comme je le craignais et l'écrivais dans la lettre du maire du numéro précédent, la crise financière de la France nous expose. Nous, élus locaux bénévoles de l'Etat, ferons face comme nous avons toujours fait face ainsi que nos prédécesseurs en votant des budgets communaux en équilibre... Mais serons nous obligés d'augmenter les impôts communaux? Notre commune va être fortement fragilisée, comme les communes de France et communautés, par la réduction, sans précédent, de ses ressources financières entre 2014 et 2017(- 28 milliards d'euro). Cette baisse massive et brutale (- 30%) de nos dotations aura des conséquences irréversibles sur nos capacités d'investissement et fragilisera des services à la population. Les transferts de charges opérés par l'Etat, sans compensation comme par exemple les rythmes scolaires dont la charge aurait du être assurée exclusivement par l'Etat, (plus de 200€ par élève), rendent notre situation encore plus délicate, sans parler des normes et procédures de plus en plus complexes dont nous devons faire face sans accompagnement car de nombreux services de l'Etat sont supprimés. Des investissements très réfléchis avec très peu ou pas de subventions seront sans aucun doute reportés et fragiliseront encore plus la croissance et les offres d'emplois car les collectivités représentent plus de 60% de l'investissement local.

Pour la commémoration du centenaire de cette guerre 1914-1918, une recherche de Daniel Briand sur les morts inscrits sur le monument d'Omey et un travail en présentation de Jean-Baptiste Maitrot vous sont proposés pages 28 et 29. **A chacun des rassemblements patriotiques ce n'est pas un jour férié qui nous est donné! Pensons à ces jeunes hommes qui donnèrent leurs vies pour notre patrie et la liberté qu'ils nous ont offerte par leur sacrifice.**

Les premier et deux février dernier, une exposition très complète et réussie, organisée par Nicole Filaine à La Chaussée sur Marne relatait une guerre Napoléonienne oubliée et rappelait le pourquoi de ce monument au finage entre Pogny et Omey. Un article de Jean Collumeau pages 30 et 31 de ce bulletin vous replongera deux cents ans en arrière et nous fera réfléchir sur ces soldats disparus et la dureté de la guerre pour la population qui l'a vécue. Merci à la commission renforcée pour votre travail.

2015 vient de pointer son nez, il me reste à vous présenter à titre personnel et au nom de l'équipe municipale, tous nos vœux de santé et de réussite.

Je vous souhaite une bonne lecture et merci de nous faire part de vos remarques.

Jean-Paul Brignoli.

CONSEIL MUNICIPAL : 2014 / 2020

11 membres élus le 23 mars 2014 au premier tour.

Séance du 28 mars à 20h 30

Election du Maire : BRIGNOLI Jean-Paul ; dix voix et un bulletin blanc, élu.

Election du 1er Adjoint : VALENTIN Evelyne ; dix voix et un bulletin blanc, élue.

Election du 2ème Adjoint : INNS Gérald ; dix voix et un bulletin blanc, élu.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES

En fonction du tableau des élections municipales après élection du Maire et Adjoints:

1 titulaire : BRIGNOLI Jean-Paul.

1 suppléant : VALENTIN Evelyne

FONCTIONS DES ADJOINTS

1er Adjoint :

Remplacement du Maire lors de son absence et représentant de l'Etat,
Présence permanence de mairie le mercredi ,
Etat civil,
Personnel administratif,
Coordination des locations communales : logements, salle des fêtes, maison des associations conjointement avec personnels affectés,

Responsable à la sécurité : canicule ; document unique de sécurité, réunion semestrielle de suivi et mise à jour ; PPS (plan de prévention de sécurité avec artisans et sociétés travaillant sur la collectivité) ; PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et de l'espace), son évolution ; PPRI (plan de prévention risque inondation) ; PCS (plan communal de sauvegarde), sa mise à jour ; les locaux communaux, le territoire communal et l'accompagnement des manifestations patriotiques et associatives sur voirie.

Suivi administratif sapeurs pompiers et vice président du comité consultatif, sécurité incendie.

Eclairage des rues.

Voirie.

Vice-président de commission.

2ème Adjoint :

Remplacement du Maire et du 1er Adjoint lors de leur absence et représentant de l'Etat.

Présence permanence de mairie le vendredi.

Etat civil, en cas d'absence du Maire et du 1er Adjoint.

Rapport avec la Gendarmerie.

Personnel technique, voirie et entretien des bâtiments.

Cimetières.

Eglise.

Rapport avec la communauté des communes et Véolia pour l'eau.

Bâtiments communaux.

Suivi hors gel : (cimetières et chauffage des locaux).

Electricité et éclairage public et rapport avec le SIEM (syndicat intercommunal d'électrification de la Marne).

Vice-président de commission.

Une réunion hebdomadaire hors vacances se déroulera entre M. le Maire et les Adjoints (mise en œuvre des décisions du conseil municipal).

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSIONS MUNICIPALES

	FINANCES, MATERIEL INFORMATIQUE adj + 2 membres	BATIMENTS COMMUNAUX	ESPACE VERT, VOIES ET ASSAINISSEMENT	EMPLOYES COMMUNAUX	FETES, CEREMONIES, SPORT et JEUNESSE	INFORMATIONS (panneau électronique, BULLETIN)	LISTE ELECTORALE	APPEL D'OFFRES	Comité Consultatif, CPI, U.A.S., SP 3 (H, 3 sup)	Docume nt Unique de Sécurité	Commission Sécurité (PDS, PAVE, OFSEC)
	P	P	P	P	P	P	P	P	T1	P	P
BRIGNOU J.P											
VALENTIN Evelyne	x			x				x	T2		x
INNE Gérard	x	x			x	x	x	x	T3		x
MAITROT Jean-Baptiste	x					x				x	x
GALVANI Fabrice	x		x			x				x	x
GIGNON Thierry	x				x		x	x	S1		
ROSSIGNOL Jonathan	x			x							
SCHEUR Philippe		x								x	
OUJINI Marylène			x								x
TUFOT Sandra	x			x	x						x
ILLUS Jean-Marc		x	x		x				S3		

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

	SAHM 2 nd Sup	Démocratie n. 1 st Sup	SEM 1 st Sup	1 st 1 st Sup	1 st 1 st 1 st Sup	Conseillers Communaux
	T1	T1	T1	T1	T1	T
BRIGNOU J.P						T
VALENTIN Evelyne						T
INNE Gérard	T2			S1		
MAITROT Jean-Baptiste						
GALVANI Fabrice						
GIGNON Thierry	S2			T1		
ROSSIGNOL Jonathan						
SCHEUR Philippe					S1	
OUJINI Marylène	S1					
TUFOT Sandra						
ILLUS Jean-Marc						

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECT

TITULAIRES	SUPPLEAINTS
Thierry GIGNON	Marylène OUDIN
Charcoal MILLE	Nadine LUNET
Michel REMAFO	Christine OUIVER
Claude CHAUMLEFFEL	Maryse PATAT
Joël PERRAULT	Jackie PIERRE
Maurice HUET	Alain HUET

DELEGUE DU PREF Evelyne VALENTIN

DELEGUE DU T.G.I.

Gérald INNE

CORRESP. DEFEN: Gérard INNE

CORRESP. SECURITE ROUTIERE Evelyne VALENTIN

REFERENTS CAMICULE Fabrice GALVANI, Evelyne VALENTIN

CORRESPONDANT CNAS Emmanuel MAS pour les employés, Jean-Paul BERGENDU pour les employeurs

LES FINANCES COMMUNALES 2014

Subventions : votées le 27 février 2014

Association des Anciens Combattants d'Omey-Pogny
Association des Anciens Combattants du canton de Marson
FNACA
Association des sclérosés en plaque
UDSPM (Œuvres des Pupilles sapeurs-pompiers)
ACPA (protection des animaux)
Les Amis de nos Eglises
ADMR
Ecole de Musique Intercommunale Marnaise
Amicale des Sapeurs-pompiers d'Omey
Association « Centre Culture et Loisirs » d'Omey
Bleuets

Soit un total versé de : **5624 €**



LISTE des EMPRUNTS à taux fixe restant dûs :

2003-2015 - Local technique	11 425,99 €
2013-2022 -Salle des fêtes	45 105,00 €
Total des annuités	56 530 99 €

Projets 2015 :

POS (Plan d'Occupation des Sols) **en PLU** (Plan Local d'Urbanisme),
Création et agencement d'une nouvelle salle au local pompiers,
Locaux : maison 9 rue Jaurès, logement-mairie, maison des associations, étude devis et mise
aux normes des assainissements en parallèle avec la CCMC,
Rénovation mairie : sa toiture fuit, création d'un local de rangement pour archives ,
Étude parking maison des associations et mairie,
Étude et mise aux normes de l'accès de la maison des associations et de la mairie,
Étude et mise aux normes des arrêts de bus, voir zone 30km/h,
Vente terrain rue de la Garenne pour habitat après enquête publique,
Etude élargissement et retenue des eaux de ruissellement rue du pont,
Etude renforcement et effacement réseaux rue Langevin et Jean-Jaurès.

Quelques dépenses de fonctionnement pour information :

Démoustication : 1245,62 € pour le produit de traitement et 25mn d'épandage par hélicoptère à
Omey
Nettoyage talus rue Simone Veil entre Omey et Pogny : un passage pour 189 €.
Contrat SIEM 2014 : entretien éclairage public, traitement des DICT et mise à jour plans= 1378,84€.

Les taux communaux sont restés inchangés par la volonté de vos élus :

TH: (Taxe d'habitation) = taux voté	10,11 / base d'imposition	x	159 600	produit =	16 136€
TF: (Taxe Foncière Bâti) =	4,68 / base d'imposition	x	1 600 000	produit =	74 880€
TF: (Taxe Foncière non Bâti) =	12,38 / base d'imposition	x	11 000	produit =	1 362€
CFE: (Contribution Foncière des Entreprises)	9,99 / base :	x	2 014 000	produit =	201 199€

Produit fiscal attendu de la fiscalité directe locale = 293 577€

Total dotations: (CVAE + IFR+ taxe additionnelle FNB + allocations compensatrices) : = 52 116€
Fonds national de garantie de ressources déduit par l'Etat au profit du GIR : **soustraire - 134 862€**
Produit fiscal restant au budget = 210 831€
Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales : **soustraire - 13 611€**
Reste au budget: = 197 220€



Quelques investissements effectués en 2014

Des réalisations pour l'amélioration du confort de nos concitoyens lors des locations des locaux communaux mais aussi des économies sur le chauffage et sur l'eau consommée, amélioration de la sécurité au travers du village et du cadre de vie, pour le maintien de l'actif communal par un excellent état des bâtiments et matériels et pour l'équipement des sapeurs pompiers.

Aménagement du local rangement à la salle des fêtes, étagères, chariots et achat de 10 barrières de sécurité ; coût : **2095,76€**



Ancien bar salle des fêtes récupéré

Agence-ment de la mai-
son des associations : pose de vannes thermostatiques , améliora-
tion de l'isolation thermique et pose d'une porte de sécurité sous préau coût : **3200€**, réfection toiture du bâtiment et peinture coût : **9720€**, pose du bar recoupé et transformé aux normes pour handicapés : coût **804€** .



Salle aménagée avec le bar et sur la droite une porte plus hermétique...



Pont du canal latéral à la Marne : sécurisation par protection à 2,50m de hauteur en treillis soudé de ce pont : coût posé = **4140€** .



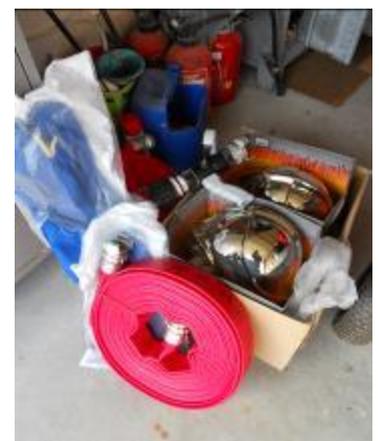
Stade municipal : peinture de toutes les structures (buts et portique stade) pour : **2480,76 €**.



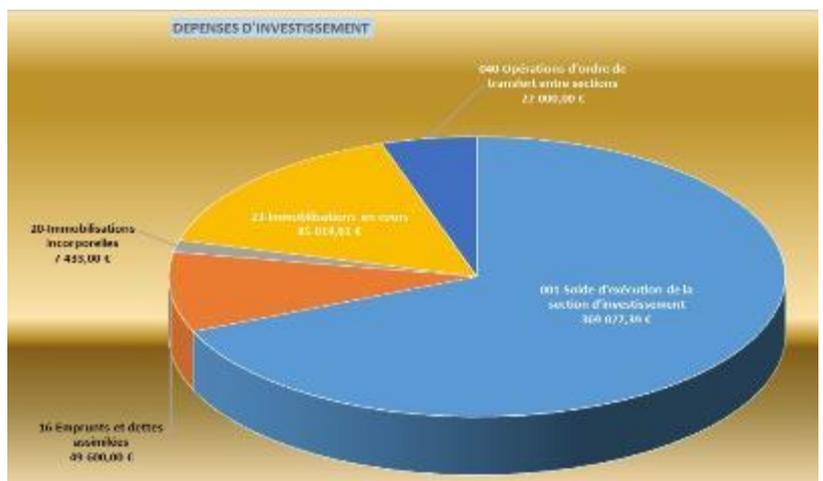
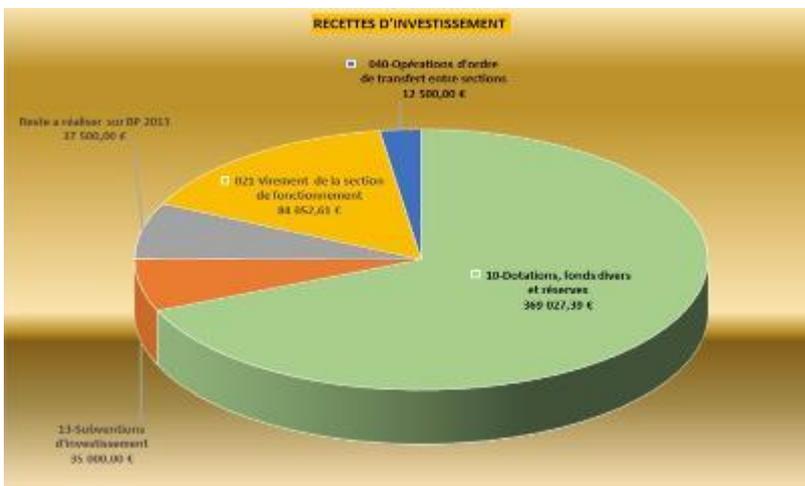
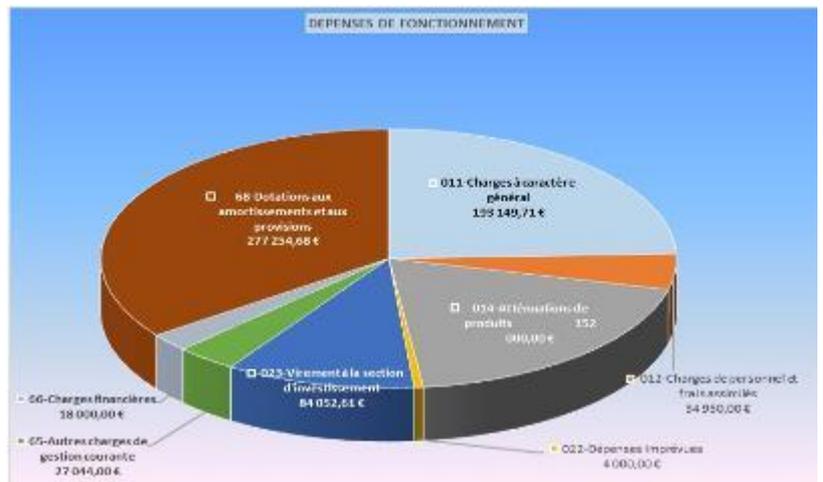
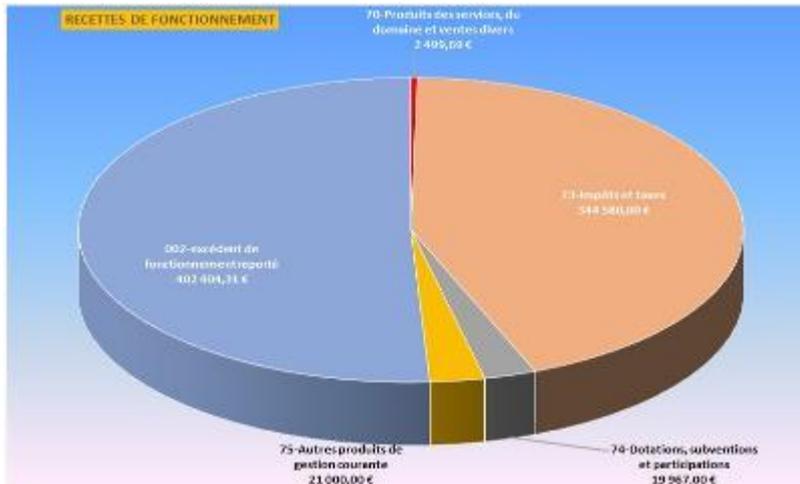
Achat équipements sapeurs pompiers pour : **3562,37 €**

Achat d'une illumination extérieure crèche pour : **725,88€**

JPB



Les finances communales 2014



L'école : rentrée 2014/2015 C.C.M.C : Ecole primaire de la vallée de la craie

Chemin des écoliers
51240 Vésigneul sur Marne
tel: 03.26.64.39.68
Directrice : Mme HINSINGER
Mail : ce.0512046x@ac-reims.fr



Horaire de l'école :

Lundi et vendredi : 8H50 - 11H50 et 13H20 - 14h50.

Mardi et jeudi : 8h50 - 11H50 et 13H20 - 16h20.

Mercredi : 8H30 - 11H30.

L'accueil du matin a lieu dans les classes de 8H40 à 8H50 (8H20 à 8H30 le mercredi).

L'accueil de l'après-midi a lieu dans la cour de 13H10 à 13H20 pour les cours élémentaires, de 13H10 à 13H30 pour les maternelles. Les enfants de la petite section de maternelle sont accompagnés jusqu'au dortoir à 13h10.

Horaire du bus :

Départ et arrivée place René Fray.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : aller 8H20 - retour 16H40

Mercredi : aller 8H10 - retour 11H50

Horaire de la garderie, étude :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h30 jusqu'au début des cours.

Le soir, de la fin des cours ou NAP (nouvelle activités périscolaires) jusqu'à 18H30.

Le mercredi de 7H30 jusqu'au début des cours et de la fin des cours jusque 12H30.

En cas de retard, un surcoût de 6€ par demi heure sera facturé.

Coût de la Garderie : 0.50 €/j le matin et 0.50 €/j le soir.

Cantine : 3,50 € le repas.

Service périscolaire :

Tel : 03.26.67.97.08

Pour inscrire ou désinscrire des services périscolaires.

La directrice ne gère pas les inscriptions aux services périscolaires.



246 élèves sont accueillis dans l'école : 89 en maternelle, 157 en élémentaire.

Enseignants non chargés de classe : Mme BRIGNOLI : Maître E (R.A.S.E.D - aide pédagogique) ; prise en charge de quelques élèves pour lesquels des difficultés ont été décelées, en co-intervention avec l'enseignant.

	Enseignant	Classe	effectif
Cycle 1	Mme HERMANT	P.S	23
	Mme THIEBLEMONT	M.S	24
	Mme ROBIN	M.S/G.S	6 + 15
	Mme NAJI	G.S	21
Cycle 2	M. CAMUS	C.P	23
	Mme CHARLIGNY	C.E.1	27
Cycle 3	Mme HINSINGER et LENGRAND (1/2 temps)	C.E.2	27
	Mme BESSAC	C.E.2/C.M.1	18 + 9
	Mme FOLLIET	C.M.1/C.M.2	20 + 6
	Mme GAUTHIER et M. MATHE (1/2 temps)	C.M.2	27

Psychologue scolaire : M. LIEBART

A.T.S.E.M (personnel de la CCMC) : Mmes FAÛL, HISETTE, CAIADO et PATAT.

Responsable service restauration scolaire : Mme FRANCOIS.

Emploi de vie scolaire : Mme RICHART

Auxiliaires de vie scolaire pour l'intégration individualisée des élèves handicapés :
Mmes RENAUD, NIEWIADOMSKI.

Enseignantes retraitées : Mmes JAQUET, COURTOT, PRIEUX, APPERT

Educateur sportif (personnel de la CCMC) : M. FRINOT

Personnel périscolaire : Mmes LEONE, BAILLA, GUAY, L'HOMME, CHARLIER, RAULIN, HUMBERT, FRANCOIS et Mmes FAÛL, HOGUET, GALLO, SUPPER.



* La réforme des rythmes scolaires :

Les NAP (nouvelles activités périscolaires) ont été mises en place dès la rentrée. Elles ont lieu le lundi et le vendredi de 14H50 à 16H20, elles ne sont pas obligatoires. Un élève inscrit à une activité proposée doit continuer pendant tout le trimestre. Les NAP sont gratuites, c'est la CCMC qui les prend en charge.

* Le numérique :

- ENT (l'espace numérique de travail) tous les élèves et leurs parents peuvent se connecter à l'ENT avec un identifiant et un mot de passe.
- Les équipements : 9 TBI (tableau blanc interactif) ont été installés pendant les vacances d'automne. La classe de C.M.2 en possède un depuis 2 ans. L'investissement a été fait par la CCMC ainsi que dans une classe mobile de 15 tablettes.

* Budget de fonctionnement :

La CCMC verse 48€ par enfant pour l'année scolaire 2014/2015, somme dédiée à l'achat de fournitures scolaires, des manuels et autres équipements. Depuis plusieurs années la société OMYACOLOR fournit gratuitement des fournitures scolaires.

Vacances scolaires :

Vacances de Noël : du 20 décembre 2014 au 4 janvier 2015.

Vacances d'hiver : du 21 février 2015 au 8 mars 2015.

Vacances de printemps : du 25 avril 2015 au 10 mai 2015.

Vacances d'été : le 4 juillet.



Horaires des bus collège et lycée :

Départ et arrivée à l'arrêt de bus rue Simone VEIL.

Collège : départ 7h25 tous les jours ; retour 17h40 lundi, mardi, jeudi, vendredi et 12H20 le mercredi.

Lycée : départ 7H05 tous les jours ; retour 18H45 lundi, mardi, jeudi, vendredi et 12h45 le mercredi et le samedi.



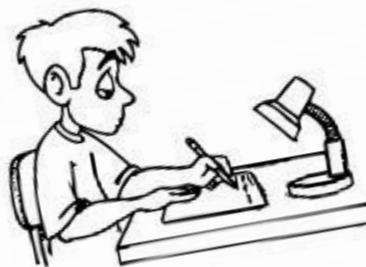
SK

Manifestation sympathique à la CCMC

Au groupe scolaire de la vallée de la craie le 27 juin à 19h00 ont été remis aux élèves entrant en sixième un dictionnaire et un lexique d'anglais en présence des enseignants, des parents, du nouveau Président de la Communauté des Communes de la Moivre à la Coole , Michel Jacquet et des Maires des communes rattachées à ce regroupement concentré. Bon usage et bonne chance à tous ces élèves...



Lors de la kermesse des écoles du 20 juin à la salle des fêtes de Pogny, Madame Brodin reçoit un cadeau des parents d'élèves, car comme le dit la chanson du spectacle apportée avec sa classe : « l'école est finie !!! » .Bonne retraite à vous Madame Brodin...



- La Vie Associative -

Salut Michou, on ne t'oubliera pas!!!

Galette des rois 10 janvier 2014



62 personnes étaient réunies pour déguster la galette des rois autour du verre de l'amitié.



Thé dansant 9 février et 8 novembre 2014



Les danseurs et danseuses ont apprécié et bien profité de cet après midi animé par l'orchestre Croc'Notes. Belle réussite avec 62 entrées et 71 entrées en novembre.



Concours de belote 8 mars 2014

20 équipes se sont rencontrées à ce concours, les vainqueurs Claude et Paulette 7434 pts ont gagné une machine à gazéifier, suivis de Dédé et Vincent 7231 pts qui sont repartis avec un nettoyeur Karcher, et en 3^{ème} position Thomas et Fred 6839 pts ont reçu une valise Set barbecue. Chaque joueur est reparti avec un lot.



MO Photos MO & GI

Sortie Foot 12 avril 2014

Un bus a emmené 14 personnes pour assister à la rencontre Reims-St Etienne au stade Delaune à Reims, Tous ont été ravis de leur déplacement et de l'ambiance qui y régnait. Dommage que ce match n'ait pas attiré plus de personnes. Pour un déplacement en groupe le stade de Reims ne propose pas de places pour les rencontres avec les grands clubs.



Vide Grenier 2014

Jouets, vaisselle, vêtements, déco, outils, bibelots, livres, CD, jeux... autant d'objets qui auront encore fait la joie des exposants, mais aussi celle des chineurs lors du vide-grenier du 27 avril 2014 organisé dans les rues d'Omev sous la responsabilité de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Omev et du Centre Culture et Loisirs. Le prochain est prévu le 26 avril 2015 et nous espérons bien que chacun y trouvera son petit bonheur. Une pensée particulière pour M. Michel Conroy alors président de l'Amicale des Sapeurs-pompiers sans lequel la première manifestation n'aurait pas eu lieu en 2012 et qui nous a quitté en juillet dernier. Toujours présent, volontaire et actif, nous lui faisons un petit clin d'œil.



Voyage à Azannes 18 mai 2014

Revivre dans un village du 19^{ème} siècle, c'était le thème de cette journée, 51 personnes ont parcouru les rues et sentiers de ce village pour voir travailler tous ces bénévoles sous un beau soleil.



MO & GI et EV

Rallye 15 juin 2014

8 voitures étaient au départ après un petit déjeuner offert, pour aller à la recherche de réponses aux énigmes d'Emmanuelle et Laurent. Au retour ce sont 35 personnes qui ont pu se retrouver pour un apéritif et un barbecue, Dominique et Thierry Gignon ont été les gagnants cette année, nous attendons avec impatience et suspens leur destination pour le 14 juin 2015, date de notre prochain rallye.



Concours de pétanque 26 juillet 2014



Un après midi sous le soleil et dans la bonne humeur, tel était le programme pour ces 16 équipes en doublette, Maëva et Rodolphe ont remporté le concours devant Jonathan et Angélique, tous les participants sont repartis avec un lot.



Soirée paëlla 25 octobre 2014

Cette soirée dansante s'est déroulée dans une ambiance de folie pour 56 convives qui ont apprécié la paëlla préparée par le restaurant « LES TILLEULS » de Vitry le Ville. La piste de danse a été occupée toute la soirée, avec de la musique pour tous : pop, rock, tango, madison etc.



Halloween 31 octobre 2014

Des petits monstres, fantômes, vampires ont déambulé dans les rues et frappé aux portes des habitants, qui leur ont comme à l'habitude, réservé un bon accueil et permis de récolter des bonbons. Ils se sont retrouvés fatigués mais heureux autour d'un goûter pendant qu'un apéritif était servi aux parents. Merci à tous pour votre accueil, et également aux pompiers et aux bénévoles qui les ont accompagnés ainsi qu'à l'organisatrice Mme Rossignol Sandrine.



Beujolais Nouveau 21 novembre 2014

Rendez vous était donné à la Maison des associations ce samedi pour déguster le beujolais. Quarante personnes ont goûté différentes caves dans une atmosphère conviviale. La dégustation était accompagnée de charcuterie, pâté croûte, salade et fromage.



Section Informatique

Pour la quatrième année le CCL a ouvert en octobre sa section informatique. Les participants et animateurs ont été agréablement surpris le jour de la rentrée.

En effet Microsoft ne fournissant plus de mise à jour de sécurité depuis avril 2014 il aurait été difficile de faire fonctionner les PC sous XP et d'aller jusqu'à la fin de la saison.

Grâce à des subventions de la C.C.M.C (Communauté de communes de la Moivre à la Coole), de la Mairie d'Omey, du C.C.L (Centre culture et loisirs) dont une participation du résultat positif de la section informatique.

Il a été possible d'ouvrir pour la session 2014/2015 avec une salle toute équipée de PC en Windows 8.1.

Un grand merci à toutes les personnes et collectivités qui ont contribué à ce renouvellement.

Pour rappel cette section fonctionne avec deux cours: Débutant le mardi et Photo le jeudi.



MO / EV / GI

- Les activités communales -

Barbecue du 07 juin 2014.

Le rassemblement convivial proposé par la nouvelle équipe municipale, par un beau soleil, a été très apprécié des nombreux habitants présents et les élus ont préparé avec soins pour la première fois des frites en quantité pour accompagner les viandes... A renouveler cela permet à chaque villageois de se connaître et un brassage des générations. Nous avons bien pensé à notre deuxième adjoint **Gérald** privé de ce rendez-vous pour raison de santé .



Repas des aînés : 6 Juillet 2014

Quarante quatre convives étaient réunis dans une ambiance chaleureuse et festive au restaurant du Midi chez Patrick et Michèle Caby pour ces retrouvailles annuelles.



De gauche à droite, accompagnés de M. le maire et des adjoints, **Cécile Patat** : doyenne, **Renée Mille** : vice-doyenne, se sont vus remettre un panier garni de produits régionaux. **Louis Hance** : doyen, **Paul Cossenet** : vice-doyen, ont reçu un magnum de nectar régional. Rendez-vous a été pris pour 2015 avec la même forme !!! **JPB**

- Les activités communales -

8 mai



**Fête Nationale
anniversaire de la République**



Le 14 juillet a été fêté comme il se doit en mémoire de ceux qui ont souffert pour nous apporter cette liberté. Après le discours de Jean-Paul Brignoli, les corps constitués et la population présente ont été invités à prendre le verre de l'amitié.

11 novembre



Tous les morts pour la France sont honorés par de nombreux villageois et M. le maire rappela l'atroce égorgement d'Hervé GOURDEL par des terroristes djihadistes islamistes .

JPB

- Les activités communales -

Chasse aux Œufs de pâques

La chasse aux œufs de pâques a encore eu lieu dans la cour de l'ancienne école, c'était une nouvelle fois un plaisir de voir les enfants contents de tous ces chocolats distribués équitablement.



Noël Communal 2014

Les enfants d'Omey et leurs parents, ont été heureux d'accueillir le père Noël à la salle des fêtes. Ils ont ouvert avec une grande joie leurs cadeaux et ont profité de friandises, dans une ambiance joyeuse et chaleureuse.



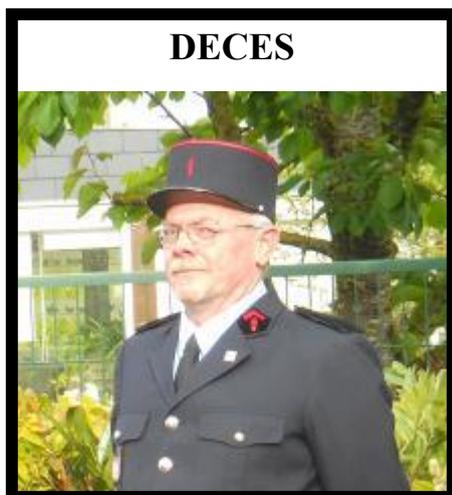
SK / GI



La vie de l'Unité d'Assistance et Sauvetage d'Omey et de l'Amicale



Le 5 juillet 2014, Maxime LEBLANC est incorporé au Corps des Sapeurs-Pompiers d'Omey. Propriétaire et habitant récent de notre village Maxime est papa depuis le 15 août d'une petite Lyna . Félicitations aux parents et déjà merci pour cet engagement communautaire au service des personnes et des biens à Omey.



Michel CONROY, a été salarié des établissements Drouin, il habitait Omey depuis 1988, il servait dans le corps des **sapeurs pompiers** depuis 1996 . Il avait succédé au sergent Jean-Paul Brignoli à la présidence de l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Omey en 1998 et avait contribué activement au rayonnement et à la dynamique de cette association jusqu'à son décès.

En 1998 Michel CONROY était élu **membre du Conseil Municipal** jusqu'à mars 2014 et à travers sa profession avait permis à la collectivité de se doter de fournitures gratuites pour l'ouverture de la licence IV. Michel était **aussi actif au bureau du C.C.L.**

Son décès dans la souffrance suite à cette longue et pénible maladie le 29 juillet dernier laisse un vide à tous ceux qui l'ont côtoyé. Merci à toi « **Michou** » pour ton dévouement au service de notre collectivité et de ses associations.

A sa compagne, à Anthony, et à toute la famille, les membres du conseil municipal et moi-même, le personnel communal, les sapeurs pompiers, les membres des associations renouvelons nos biens sincères condoléances.

La convocation à l'assemblée générale extraordinaire des adhérents de l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Omey, le 18 octobre 2014 à 11h00 à la salle des fêtes, afin de reconstituer le bureau, a vu respecter une minute de silence à la mémoire du Président décédé Michel Conroy et l'élection comme nouveau Président du Sapeur Fabrice GAUVAIN qui est par ailleurs aussi Chef de Corps. Merci Fabrice pour ce dévouement pour que vive, par la continuité des postes occupés, notre village.

Le recrutement d'autres pompiers est souhaité, l'Unité d'Assistance et de Sauvetage devrait avoir douze hommes pour composer son effectif. Vous vous sentez l'âme pour un dévouement pour la sécurité des villageois et de leurs biens, faites-vous connaître auprès du Chef de Corps ou à la Mairie.

Lors de la Sainte Barbe Monsieur le Maire a remis un **DIPLÔME D'EQUIPIER DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE ACTIVITE OPERATIONS DIVERSES** au Sapeur Jean-Baptiste MAITROT qui a sanctionné sa réussite à la formation. Merci à toi Jean-Baptiste pour ton dévouement bénévole et à ta participation active à ces formations pour le bien communautaire. **JPB.**

REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES D'OMEY

MAJ le 21/01/2015

ATTENTION UN LIMITEUR DE NIVEAU SONORE PAR COUPURE EQUIPE CETTE SALLE, il convient de baisser le son immédiatement en cas d'alerte, (**Gyrophare clignotant rouge**) sous peine d'une coupure complète. **La Centrale incendie exclue l'utilisation des fumigènes, de même que toutes les fontaines étincelantes.**

Quelques consignes Le présent règlement peut être modifié à tout moment par le Conseil Municipal

Salle non-fumeur, selon la législation en vigueur.

Les thermostats sont pré réglés merci de ne pas en forcer le fonctionnement.

Si vous faites appel à une entreprise extérieure pour cette location, à la remise des clés, vous êtes seul responsable de l'ouverture des lieux. (Loueur de vaisselle, traiteur...).

Les amis nos animaux ne sont pas admis dans cette salle.(mesure d'hygiène).

Renseignements utiles : Effectif maximal autorisé 219 personnes, salle de réunion 50 personnes.
Vous disposez du téléphone pour la sécurité :

Sapeurs pompiers **18, portable 112** EDF dépannage : **0810.433.051** SAMU **15**
Gendarmerie : **17** Véolia Eau : **0810.463.463**

Responsable de la salle : Le responsable de la salle vous **remettra les clés contre 2 chèques de caution de 600 € et 1 de 150 € à l'ordre du Trésor Public et après avoir effectué ensemble un état des lieux** en 2 exemplaires ; ceux-ci vous seront rendus dès la restitution des clés et un nouvel état des lieux n'engageant aucune remarque.

A votre disposition aussi : -Une cuisine (2 chambres froides, 1 cuisinière, un lave-vaisselle, un congélateur)

-Un bar réfrigéré, une machine à glaçons, deux tables roulantes, 2 fours de maintien à température.

110 chaises, 40 plateaux de tables rectangulaires (4 personnes par plateau), 8 plateaux d'angles et 4 plateaux de 2 personnes. 10 tables rondes de 8 personnes.

Vous êtes priés :

- De trier les déchets ménagers, une caution de 150€ sera demandée.
- De ne pas toucher aux dalles chauffantes du plafond, (600 € la dalle).
- De laisser un passage devant les issues de secours.
- De laisser les tables en place pour l'état des lieux de sortie.
- De rendre la ou (les) salle (s) balayée (s).
- De nettoyer les toilettes, l'arrière bar, le bar et la cuisine.
- De restituer cette salle dans son état initial : murs sans salissure, ni rayure, ni adhésif collé ou punaise, des câbles tendus sont à disposition dans la salle pour la décoration.
- De ne pas utiliser d'abrasif sur aucune surface (cuisine et bar).
- De ne pas occasionner de tapage nocturne vis-à-vis des riverains de la Salle des fêtes et de la maison des associations (préau). (départ convives).
- D'évacuer tous déchets à l'aide de sacs poubelle suffisamment solides et correctement fermés dans le conteneur mis à votre disposition à l'extérieur de la salle près de la salle des fêtes.
- De déposer les verres dans la benne de récupération prévue à cet effet, ou de les emporter.
- De vérifier la fermeture des issues de secours, des portes, des fenêtres, de l'eau, la coupure des appareils ménagers de cuisson, des éclairages **avant votre départ.**

Ne seront pas fournis

Nappes, vaisselle, sac poubelle, (sauf sacs de tris), autres mobiliers, produits d'entretien, papier toilette.

Quelques mesures

-salle : 175 m².

-table = 1m20 X 0.80m (soit 4 personnes par table).

-table ronde pour 8 personnes diamètre 180 (120 personnes assises maxi).

Afin de rendre cette salle toujours accueillante signalez-nous les défauts et améliorations que nous pourrions envisager.

Bonne manifestation,

EM /JPB

Approbation du Conseil Municipal du 23 juin 2014

L'augmentation des tarifs est liée à la redevance des ordures ménagères appliquée pour les salles des fêtes

EXTERIEURS

HABITANTS

GRANDE SALLE	PETITE SALLE	LES 2	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	LES 2
--------------	--------------	-------	--------------	--------------	-------

HORS WEEK END

VIN D'HONNEUR 9H-18H	150,00 €	80,00 €	210,00 €	290,00 €	150,00 €	440,00 €
----------------------	----------	---------	----------	----------	----------	----------

WEEK END

VENDREDI 9H00=>LUNDI 9H00	250,00 €	120,00 €	350,00 €	390,00 €	210,00 €	600,00 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	150,00 €	80,00 €	210,00 €	290,00 €	150,00 €	440,00 €

CHEQUE DE CAUTION de la salle 600,00€

CHEQUE DE CAUTION 150,00€

ORDURES MENAGERES 100,00€

MONTAGE DE LA SCENE

LOCATION DU PREAU

HABITANTS	EXTERIEURS
70 €	100 €

CHEQUE DE CAUTION de la salle 600,00€

CHEQUE DE CAUTION

ORDURES MENAGERES 150,00€

TARIF INDICATIF D'UN PANNEAU RADIANT PLAFOND 600 €

Infos diverses et vie pratique

Abbés de notre paroisse Saint François de la Sales des Mothées entre 1960 et 2014

Abbé Carré, de 1960 à 1962.
Abbé Wunenberger, de 1962 à 1963.
Abbé Genez, de 1964 à 1981.
Abbé Collard, de 1982 à 1985.
Abbé Bauchet, de 1986 à 1997.
Abbé Hublard, de 1998 à 2004.
Abbé Lefèvre, de 2005.
Abbé Alex, de 2006 à 2008.
Abbé Royer Paul, de 2009 à 2011.
Abbé Hermann Grégoire depuis 2011...

**Des crèches ont été installées
dans l'église pour 518,85€ et
en extérieur pour 725,88€
en décembre...**



Communauté de la Moivre à la Coole :

Adresse courrier :

4, grande rue 51240 Saint Germain la ville Tél : 03 26 63 67 28
Fax : 03 26 66 89 60

contact :

Président : Michel JACQUET

Secrétariat :

Laetitia BASVILLE : scolaire et périscolaire : contact internet : ccmc.scolaire@orange.fr

Amélie NICLET Nouvelle Directrice des services au 01/ 01/2015 :
animation jeunesse; investissements : ccmc.jeune-inv@orange.fr

Sabrina LEPREVOST : affaires générales; comptabilité : cmc.ag-compta@orange.fr

Stéphanie LOGRIECO: ressources humaines : ccmc.rh@orange.fr

Isabelle LOOTEN : environnement : ccmc.environnement@orange.fr

JPB

Infos diverses et pratiques

TELETHON DES SIX COMMUNES

Chepy, Moncetz-Longevas, St Germain la Ville, Vésigneul sur Marne, Pogny, Omev.
Monsieur le Maire relance l'appel signalé en conseil municipal et par courrier distribué à chaque foyer afin de rechercher un coordinateur au sein de notre commune. Celui-ci assurerait la participation et l'implication des Omyats et Omyates dans cette manifestation au profit du téléthon. Cette cause mérite une personne volontaire et dévouée. Merci pour vos dons. Le résultat est 4883,47 €.

Bienvenue aux nouveaux habitants

Dès votre installation dans le village, **veuillez vous rapprocher de la mairie** ouverte le mercredi de 18h00 à 19h00, le vendredi de 11h30 à 12h00 : cette démarche est obligatoire.

Départ du village

Vous allez déménager veuillez le signaler à votre mairie...

NOUVELLE ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL

Mademoiselle Karen PARE, chargée du canton de Marson

Contact à la Circonscription de la Solidarité Départementale Châlons Rive Gauche,
18 rue du 372ème RALVF 51000 Châlons en Champagne.

Tél : 03 26 65 18 82 ;

courriel : pareck@cg51.fr

Permanence chaque lundi de 10h00 à 11h00 à la mairie de Courtisols

URBANISME

Projet de construction

Autorisations d'urbanisme

et la suite...

Rapprochez-vous de la mairie avant de commencer vos travaux.

Le risque en cas de non déclaration est la déconstruction en cas de contestation devant les tribunaux de la part de tous citoyens et une amende.

AUTORISATIONS D'URBANISME délivrées à Omev en 2014

Déclaration travaux :

Rue Jean Jaurès.

Changement de portail :

Impasse du CI Fabien

Changement fenêtres et porte PVC :

Impasse du château

Allongement de l'habitation :

Rue Jean Jaurès

Installation de panneaux solaires :

Rue de la Garenne

Changement de poteaux et portail :

Rue de la Garenne

Réfection et uniformisation de toiture :

Rue de la Garenne

Démolition appenti :

Rue de la Garenne

FACILITER L'AUTONOMIE POUR MIEUX VIEILLIR à domicile

RAPPEL : Une convention de partenariat entre la commune et l'association « Présence Verte » permet une installation avec remise de 50% sur les frais d'installation d'un appareil de téléassistance.

Contact tél : 03 26 40 89 89– n° vert 0 800 00 89 89.

Courriel : pv08-51-55@presenceverte.fr

DICT : Projet travaux souterrains sur domaine public

Adresse mails : « [www. réseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) ».

ASSAINISSEMENT.

La Communauté de Communes de la Moivre à la Coole a la compétence assainissement et gère le SPANC.

Les propriétaires des propriétés cédées doivent fournir à leur notaire lors de la vente une attestation de conformité ou non-conformité des installations sur la parcelle bâtie vendue. Ceci a une incidence sur le montant lors de la négociation avec le futur acquéreur pour un bien qui n'est pas aux normes. L'acquéreur de la propriété bâtie doit se mettre aux normes dans l'année qui suit cette acquisition.

JPB

JPB.

Infos diverses et vie pratique



La validité des cartes d'identité : 15 ans.

Le décret du 18 décembre 2013 a modifié la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) pour les majeurs.

Depuis le premier janvier 2014, les cartes produites sont valables 15 ans (durée de 15 ans entre les dates : « délivrée le » et « carte valable jusqu'au » inscrites au dos de la carte d'identité en votre possession).

Mais plusieurs situations peuvent se présenter.

Vous étiez mineur à la délivrance de la carte plastifiée de couleur bleue :

à la date « délivrée le » inscrite au dos de votre carte : **votre carte conserve sa durée de validité initiale de 10 ans.**

Vous étiez majeur à la délivrance de votre carte plastifiée de couleur bleue :

A la date « délivrée le » inscrite au dos de votre CNI.

Deux cas peuvent se présenter :

Votre carte a été délivrée avant le 2 janvier 2004 (date « délivrée le » inscrite au dos) : elle n'est plus valable depuis le premier janvier 2014. **Sa durée de validité n'est pas prolongée.** Rapprochez-vous de la mairie avec votre carte d'identité périmée, un justificatif de domicile (exemple : l'original d'une facture à votre nom) , deux photos d'identité identiques et conforme aux normes, un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois ou passeport valide.

Votre carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 inclus (date « délivrée le » inscrite au dos) : la durée de validité de votre carte (date « carte valable jusqu'au » inscrite au dos) **est prolongée de 5 années** sans démarche de votre part.

Voyage hors espace Schengen :

Vous souhaitez effectuer un voyage en dehors de l'espace Schengen et de l'Union Européenne, dans un pays qui accepte à ses frontières la CNI (Turquie, Tunisie, Maroc, Egypte notamment), les autorités de ces Etats ont été informées de la prolongation de la durée de validité du titre.

<http://www.interieur.gouv.fr>

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

Détecteurs de fumée dans les logements

Obligation : mars 2015 ; au plus tard le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée.

Arrêté du 5 février 2013 relatif à l'application des articles R 129-12 à R 129-15 du code de la construction et de l'habitation - JO n° du 14 mars 2013, p. 4459.

JPB

Infos diverses et pratiques

LES CONCESSIONS FUNERAIRES

La commune a pour obligation légale de mettre à disposition un emplacement, sur le terrain commun du cimetière, à toute personne qui bénéficie d'un droit à y être inhumée (article L. 222 3-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT). La plupart des communes proposent également des concessions funéraires, et ce même s'il s'agit pour elles d'une simple faculté. En effet, l'article L. 222 3-13 du même code précise que « lorsque l'étendue des cimetières le permet, il peut être concédé des terrains aux personnes qui désirent y fonder leur sépulture ». En outre, l'article L. 222 3-14 indique que les communes peuvent, sans toutefois être tenues d'instituer l'ensemble des catégories suivantes, accorder dans leur cimetière : des concessions temporaires pour quinze ans au plus, des concessions trentenaires, des concessions cinquantenaires.

Les concessions funéraires sont des contrats administratifs

Les concessions funéraires sont des contrats administratifs, s'agissant d'une occupation du domaine public communal. Ces concessions peuvent prendre la forme d'un contrat ou d'un arrêté (conseil d'Etat, 21/10/1955, Méline). Le titulaire de la concession n'est pas propriétaire de son emplacement . En revanche, il est propriétaire des caveaux des monuments et des tombeaux qu'il peut ériger (article L. 222 3-13 CGCT). Les concessions sont accordées « moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal » (article L. 222 3- 15, CGCT). Ce dernier fixe des tarifs différenciés pour chaque catégorie de concession. (ci-dessous les montants délibérés le 24 juin 2014 par votre conseil municipal). La concession est dite **individuelle si son titulaire a décidé d'y être inhumé seul**. Elle est dite **collective si le titulaire désigne nominativement l'ensemble des personnes qui peuvent y être inhumées**. Enfin, la concession **est familiale** lorsqu'elle a vocation à recevoir l'ensemble des membres d'une même famille, c'est-à-dire, outre son titulaire, son conjoint, ses successeurs, ses ascendants, ses alliés et ses enfants adoptifs (voir réponses ministérielles n° 212 80 JO An du 22/10/1990 et n° 15 3 50, JO Sénat du 2/12/2010). Notre conseil: afin d'éviter tout litige, il convient de préciser dans l'arrêté de concession s'il s'agit d'une concession individuelle, collective ou familiale. Dans le cas d'une concession collective, préciser nominativement les personnes concernées.

Tarifs des concessions à Omey :

Cimetière : une place de 2,30m x 1,30m (semelle comprise)		tarifs
Durée retenue :	15 ans	32,00€
	30 ans	54,00€
	50 ans	81,00€
Deux places de 2,30m x 2,20m (semelle comprise)		
	15 ans	54,00€
	30 ans	91,00€
	50 ans	137,00€
Columbarium : une ou deux places	30 ans	366,00€
Une ou deux places	50 ans	610,00€
Plaques du jardin du souvenir à retirer en mairie sans gravure :		30,00€
Plaque nominative du columbarium à coller sans gravure :		60,00€

JPB

Portraits de cinq enfants d'Omey morts pour la France en 14/18.

Si chacun d'entre nous est passé à d'innombrables occasions devant ce monument, nous n'en sommes pas moins ignorants du destin qui frappa ces enfants d'Omey morts pour la France et dont le nom s'efface d'année en année. Les dorures du monument aux morts tout autant que le souvenir sont victimes des affres du temps et c'est à l'occasion du centenaire de la première guerre mondiale que nous allons vous présenter les portraits de cinq enfants d'Omey morts pour la France.

MONTEL Georges Adolphe

Grade: Caporal

Corps: 106 è régiment d'infanterie

N° matricule: 06164 au corps classe de 1910

1360 au recrutement de Châlons-sur-Marne

Mort pour la France le 10 septembre 1914

À Rembercourt sur Meuse

Genre de mort: Tué à l'ennemi

Né le 7 février 1890 à OMEY département : Marne



Pour en savoir plus:

Consultez le site « mémoire des hommes » du Ministère de la défense.

www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

BOURGEOIS René Louis

Grade: Sergent

Corps: 332 è régiment d'infanterie

N° matricule: 010533 au corps

477 au recrutement de Châlons-sur-Marne

Mort pour la France le 16 avril 1917

À Berry au Bac, Aisne

Genre de mort: Tué à l'ennemi

Né le 2 septembre 1883 à OMEY département : Marne

MESCHIERI Cyrille

Grade: 2^e classe

Corps: 154^e régiment d'infanterie

N^o matricule: 7584 au corps classe de 1912

641 au recrutement de Châlons-sur-Marne

Mort pour la France le 2 juillet 1915

À Harazée commune de Vienne-le-château (Marne)

Genre de mort: : Tué à l'ennemi

Né le 22 octobre 1891 à Soulanges département : Marne

Deux frères...

VIART Paul Ernest

Grade: 2^e classe

Corps: 29^e bataillon de chasseurs à pied

N^o matricule: 04734 au corps classe de 1905

1612 au recrutement de Châlons-sur-Marne

Mort pour la France le 27 février 1915

À l'Hôpital mixte de Mamers (Sarthes)

Genre de mort: évacué du front pour maladie Scarlatine

Né le 7 novembre 1885 à OMEY département : Marne

VIART Louis: Émile

Grade: 2^e classe

Corps: 355^e régiment d'infanterie

N^o matricule: 018340 au corps classe de 1906

89 au recrutement de Châlons-sur-Marne

Mort pour la France le 25 mai 1916

Dans la région de Douaumont (Ferme de Thiaumont, Meuse)

Genre de mort: Tué à l'ennemi

Né le 30 novembre 1886 à OMEY département : Marne

Mise en page :

Mr MAITROT Jean-Baptiste

Recherche documentaire :

Mr BRIAND Daniel

Avec tous nos remerciements aux mairies de Couvrot, Villeseneux et Saint Amand sur Fion

Une bataille oubliée, (celle des trois villages La Chaussée, Omev, Pogny).

Au sommet de la côte qui, sur l'ancienne départementale 60, séparant Omev de Pogny, vous rencontrerez un petit monument de pierre, construit en 1914 par le « SOUVENIR FRANCAIS » sur l'insistance de l'Abbé FAVE, alors curé de Pogny « à la mémoire du Colonel Charlet et de ses hommes » .

Dernier détenteur du souvenir de l'Époque Napoléonienne de 1814, ce brave curé se battit toute sa vie pour que survive la mémoire de ceux, qui il y a 200 ans, sacrifièrent leur vie pour la défense de notre territoire.

Il devait décéder malheureusement peu de temps avant son inauguration. Alors! Que s'est-il donc passé en ce lieu le 3 février 1814?

1814... En ce début d'année, tout allait mal pour la France. Les reste de son armée, décimée dans les plaines Russes, avaient établi un mince rideau défensif le long de la rive gauche du Rhin. Dès le début du mois de janvier, le vieux maréchal Blucher fit franchir le Rhin aux 40 000 hommes de son armée de Silésie, tandis que plus au sud, le prince autrichien Karl Philip Von Schwarzenberg, généralissime des armées alliées franchissait la frontière Suisse et envahissait la France avec 250 000 hommes, s'emparant de Lyon, Dijon et remontait sur Troyes.

Au nord BERNADOTTE descendait sur Paris avec 40 000 Anglais-Suédois Hollandais, et pour compléter le tout, Wellington atteignait déjà Toulouse avec 100 000 Anglo Hispano. Portugais.

Pour stopper cette armada, les maréchaux français ne disposaient que d'une armée manouvrière ne dépassant pas 65 000 soldats, en majorité des jeunes recrues « les Marie Louise ». Ils ne pouvaient donc que livrer des combats d'arrière garde.

Le 26 janvier Napoléon décida de reprendre la tête de l'armée à Châlons sur Marne puis se dirigea sur Vitry Le François (traversant nos villages), puis fonça sur Saint Dizier venant d'être occupé par les Russes. La cavalerie de MILLAUD pulvérisa la cavalerie du général LANSKOÏ.

Après cette et rapide victoire, Napoléon fila sur Brienne pour empêcher les armées prussienne et autrichienne d'effectuer leur jonction, laissant au maréchal Mac Donald (né à Sedan) le soin de barrer la route aux Prussiens en fortifiant en profondeur l'axe VITRY-CHÂLONS

Mac Donald ne disposait que de deux petits corps d'armée ne comportant chacun que 3000 à 3500 hommes.

C'est donc avec environ 6500 à 7000 hommes que ce pauvre maréchal devait barrer la route à l'imposante masse prussienne. Pour ce faire, MAC DONALD disposa l'un de ses corps d'armée (le Vème) aux ordres du Général SEBASTIANI de façon échelonnée entre OMEY et POGNY soit deux divisions d'infanterie (Généraux AMET et ALBERT) avec 1940 fantassins. Ses deux divisions de cavalerie aux ordres du Général ARRIGHI de CASANOVA ayant pour mission d'éclairer la rive gauche de la Marne et la Campagne jusqu'à Marson et l'Épine.

Il prit lui-même la tête du second Corps (le XI ème) qu'il installa à La Chaussée et Mutigny soit deux divisions d'infanterie (Général BRAYER et Général MOLITOR) et deux divisions de cavalerie (Généraux EXELMANTS-DOMMANGET natif de Possesse, et THIRY). Ce Corps comportant plus de cavaliers que de fantassins était censé pouvoir se porter au secours du Général MONTMARRIE, qui à VITRY ne disposait que de 600 fantassins et de quelques cavaliers déjà assiégés depuis le 1er Février.

Ainsi le deux février le XIème Corps se mit en marche pour aller secourir Vitry, mais un épais brouillard et une violente tempête de neige bloquèrent la formation, qui dû se retirer à La Chaussée pour y passer la nuit.

Le lendemain trois février dès le lever du jour, comme l'avait prescrit Mac DONALD, le XIème Corps commença à nouveau à se déployer au sommet du Mont COCHET, petite hauteur surplombant La Chaussée, en direction de Vitry.

D'abord la cavalerie lourde (Cuirassiers) qui se mit en formation de combat sur deux lignes, puis plus en avant la cavalerie légère (Hussards et Chasseurs) qui commença à son tour à prendre sa formation de combat et derrière l'artillerie (4 pièces légères plus 1 obusier et leurs caissons).

De leur côté les Prussiens, qui la veille avaient pu découvrir le dispositif français, avaient quitté très tôt leurs campements, les plus éloignés dès quatre heures du matin, de telle sorte qu'au lever du jour ils étaient eux déjà prêts au combat, s'établissant sur le revers de la butte de la Marne, face au Mont Cochet et donc hors de la vue des Français.

Leurs deux Généraux, le Général CONTE VON JURGAAS qui commandait huit escadrons de Dragons (960 sabres) ainsi le Général BARON VON KATSLER à la tête de 13 escadrons de Chasseurs et de Hussards (1560 sabres) apercevant les Français entrain de s'installer, décidèrent de ne pas leur laisser le temps de terminer leur dispositif et de les attaquer immédiatement.

Le temps leur était favorable, contrairement à la veille, un magnifique soleil apparaissait et surtout un épais brouillard trainait au fond des vallées. Bel allié pour la cavalerie Prussienne de JURGAAS qui s'y engouffra suivi à quelques minutes par celle de KATSLER, la neige atténuant le bruit du gallop de leurs chevaux.

Là haut, sur la pente du Mont Cochet les chasseurs Français furent tout surpris de voir cette masse de 960 cavaliers fondre sur eux, sabres pointés.

Ils n'eurent d'autres ressources que de tirer sur l'ennemi, la seule cartouche de leur mousqueton et de se replier sur la ligne de cuirassiers, qui botte contre botte, sabres pointés offraient une barrière à l'ennemi.

Leur repli s'effectua vers le centre de la ligne des cuirassiers, là où s'arrêtait la charge des Dragons Prussiens.

Les cuirassiers s'écartèrent alors pour les laisser passer, lorsqu'à son tour, surgirent KATSLER et ses hussards, qui n'avaient plus qu'à suivre les chasseurs Français, pour franchir la ligne rompue des cuirassiers.

Le centre Français était de ce fait « percé » les deux ailes qui résistaient assez bien, furent vite enveloppées de toutes parts, le repli même devenant difficile. Il s'effectua cependant, grâce au sacrifice de trois cents d'entre eux, qui protégeant le repli des autres, furent capturés par l'ennemi.

La Chaussée fut abandonnée et les 2 divisions d'infanterie du XIème Corps se replièrent en « Carrés » sur Pogny où elles furent recueillies par l'infanterie de Sébastini, non sans avoir été harcelées toute la matinée par la cavalerie Prussienne.

La partie n'était cependant pas gagnée par les envahisseurs, qui durant toute l'après-midi, durent affronter l'infanterie française établie dans Pogny et qui défendit ce village maison par maison, grange par grange. Ce n'est qu'à la tombée de la nuit que les troupes du Général YORK purent atteindre la rive gauche de la Moivre, mais les français défendaient toujours la rive droite après avoir fait sauter le pont dit « des Baraques »

C'est lors de ces combats que fut décimé le 155ème Régiment du Colonel CHARLET et c'est ce que raconte ce monument en photo ci-dessous.

Le Colonel CHARLET lui-même fut grièvement blessé à l'épaule, mais le « vieux dur » à peine soigné repris du service et fut à nouveau blessé quelques semaines plus tard à la bataille de la Ferté sous Jouarre. Il devait mourir à Cherbourg le 16 septembre 1834... dans son lit.



Conformément aux ordres de Mac DONALD, les Français décrochèrent tous dans la soirée, sous les ordres de SEBASTINI en direction de Châlons, et à 22h toutes les troupes françaises avaient quitté la rive de la Moivre.

Le Général YORCK reconnu au soir du 3 février qu'il avait eu 150 hommes de mis hors de combat, qualifiant les pertes françaises de « considérables »

Non connues on pourrait penser qu'elles purent atteindre 400 ou 500 hommes plus 300 cuirassiers capturés sur le Mont COCHET. **JC**

Cet article a été rédigé par Jean COLLUMEAU qui a cherché à connaître le pourquoi de ce monument sur notre territoire. Un livre tiré à 40 exemplaires a été édité le 25 07 2014 par l'association « 1814-2014 » pour la commémoration de la campagne de France.



Nos joies nos peines

NOUVEAUX VENUS à OMEY en 2014 :

Famille MATHIEU Guy et GALLOT Priscilla ,
MASSON Pierre,
Famille ROYER Servane,
Famille CALDARA Soline,
Famille LESCHIK Steven et GIME Doriane,
Famille DELISSE Ludovic

rue Simone Veil
rue Simone Veil
rue de la Garenne
rue Simone Veil
rue Langevin
rue de la Garenne

DEPARTS :

DESOUSA Jonathan
ILLIG Jean-Marc
Mme KAIKINGER Jennifer et URAINA Joseph

DECES:

Roger CHAMPAGNAC	24 février	2014
Ginette CHARLIER	24 juillet	2014
Michel CONROY	29 juillet	2014
Christian HESBERICK	05 janvier	2015

TRANSCRIPTION Décès :

OPPICI Lucien	01 novembre	2014
SOUDANT Marie	05 Janvier	2015



NAISSANCE :

Raianui URAINA né le 5 janvier 2014, rue Simone Veil
Lyna LEBLANC née le 15 août. 2014, rue de la Garenne

MARIAGE :

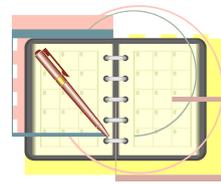


Le 5 Avril 2014 Jean-Paul Brignoli a reçu
les consentements de
Dolorès MILLE et Eric ROBIN.

Meilleurs vœux de bonheur et santé à
ces mariés !!!



EM./JPB



Vœux du Maire à la salle des fêtes à 18 h00	3 janvier
Galette des Rois à la maison des associations	16 janvier
Belote Amicale des sapeurs pompiers	24 janvier
Thé dansant CCL	8 février
Musique EMIM audition et concert a la Salle des Fêtes a 20h00	13 février
Salon de l'agriculture CCL	28 février
Belote du CCL	7 mars
CCMC : prochain conseil de l'école Vallée de la Craie à 18h00	12 mars
Elections des conseillers départementaux (ex cantonales)	22 & 29 mars
Horaire d'été	Avancé de + 1 h00 nuit du 28 au 29 mars
Chasse aux œufs de Pâques (Cour de la maison des associations)	6 avril
Vide Grenier CCL et sapeurs pompiers	26 avril
Lions Club : ramassage de textiles usagés déposés devant la salle des fêtes	3 mai
Armistice 1939/1945 : 7 mai Rassemblement place René Fray à 19h00	7 mai
Fêtes des voisins	29 mai
Sortie Guédelon CCL	30 mai
Barbecue communal	6 Juin
Kermesse de l'école Vallée de la Craie à salle des fêtes Pogny à 18h15 :	vendredi 12 Juin
Rallye touristique C.C.L : départ et retour maison des associations	14 Juin
Repas des Aînés « offert par la municipalité »	5 juillet
Fête Nationale rendez-vous à 10h45 place René Fray	14 Juillet
Concours de pétanque C.C.L.	25 Juillet
Journées du patrimoine	septembre
Ouverture licence IV à la salle des fêtes : 9h à 13h	12 septembre
Horaire d'hiver	- 1 h00 nuit du 24 au 25 octobre
Soirée dansante C.C. (date précise à définir)	Octobre
Halloween	31 octobre
Anniversaire de la victoire 1914/1918 : (à 11h)	11 novembre
Beaujolois nouveau du C.C.L	21 novembre
Marché de Noël CCL	28 novembre
Elections régionales	?? décembre
Sainte Barbe de l'Amicale des Sapeurs Pompiers	?? décembre
Illuminations du Village	3/12/2015 au 11/ 01/2016

Quelques numéros utiles



	N° de Téléphone	N° Portable	N° Fax	Mail ou Site Internet
Compagnons	18	112		
S.A.M.U	15			
Gendarmerie Vitry la Ville	17 ou 03.26.67.74.44			
Centre Anti Poison Toxicovigilance	Reims Reims 03.26.06.07.08 03.26.78.48.21			
Hôpital Châlons en champagne	03.26.69.60.60			
MEDECINS				
Dr Maiset Françoise St AMAND	03.26.73.91.04			
Dr Lefèvre POGNY	03.26.70.60.17			
Dr Salmon Jean Louis POGNY	03.51.37.95.95			
Micro-Crèche CCMC à l'aube des sens	09.82.31.55.82 07.62.46.25.26			
Assistante de service sociale	03.26.65.18.82			pareck@cg51.fr
Conciliateur de justice COURTISOLS	03.26.66.60.13			
Pharmacie de La Moivre	03.26.67.71.24			
Infirmières				
Mairy-sur Marne	03.26.66.53.49			
Saint-Amand-sur-Fion	03.26.73.91.73			
Presbytère/Paroisse	03.26.68.04.62			
EDF info- conseil	03.26.77.86.03			
EDF Dépannage	0.810.433.051			
GAZ Dépannage	0.810.433.051			
Véolia- Eau/ Accueil clientèle et Dépannage 24h /24	0.810.463.463 0.810.463.463			
Symsem (service administratif ou Technique)	03.26.67.92.04 03.26.70.19.29			Symsem.amb@wanadoo.fr Www.sitadectra-reims.com
Mairie d'Omey Permanence le Mercredi de 18h à 19h le Vendredi de 11h30 à 12h	03.26.67.71.68		03.26.64.49.52	mairiedomey@orange.fr
Site Internet d'Omey				Omey51.fr
Salle des Fêtes	03.26.67.76.76			
Communauté de Communes de la Moivre à la Coole (CCMC)	03.26.63.67.28 03.26.63.67.33		03.26.66.89.60	Cmc.ag-compta@orange.fr
Ecoles RPIC (Vallée de la craie)	03.26.64.97.07			ce.0512046x@ac-reims.fr
Maternelle	03.26.64.39.68			
Primaire	03.26.64.97.07			
Garderie	03.26.63.67.33			cmc.scolaire@orange.fr
Restauration	03.26.64.97.00			
Allo Service Public	3939			
Informations Cadastre				www.cadastre.gouv.fr
Point infos Personnes âgées CLIC 11 rue Thiers 51000 Cha- lons en Champagne	03.26.65.15.15			
Victime (infraction pénale)	08.00.88.13.04			
Maison des associations à Omey	03.26.08.12.98			

